

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Conseil Municipal du 04 février 2026 (19h00)**

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 29 janvier 2026 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BERNARD Christine, M. BLANCKAERT Didier, M. BRUNET Élisée, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos et M. MONNEREAU Patrick

Étaient absents excusés : Mme CIEPIELA Stéphanie (pouvoir à M. Philippe Chevrier), M. MOULUN Frédéric (pouvoir à M. Patrick Monnerneau) et M. RENARD Roger

Nombre de conseillers en exercice : 13                      Présents : 10                      Votants : 12

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2025
- Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2025
- 1 Modification des statuts du SDEER
- 2 PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping

#### **Questions diverses**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2025**

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

|                                |           |             |                  |
|--------------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adopté par</b>              | <b>12</b> | <b>Voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| <b>Présents ou représentés</b> | 12        | Voix        |                  |
| <b>Exprimés</b>                | 12        | Voix        |                  |
| <b>POUR</b>                    | 12        | Voix        |                  |
| <b>CONTRE</b>                  |           |             |                  |
| <b>ABSTENTION</b>              |           |             |                  |

### **Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2025**

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

|                                |           |             |                  |
|--------------------------------|-----------|-------------|------------------|
| <b>Adopté par</b>              | <b>12</b> | <b>Voix</b> | <b>Unanimité</b> |
| <b>Présents ou représentés</b> | 12        | Voix        |                  |
| <b>Exprimés</b>                | 12        | Voix        |                  |
| <b>POUR</b>                    | 12        | Voix        |                  |
| <b>CONTRE</b>                  |           |             |                  |
| <b>ABSTENTION</b>              |           |             |                  |

## 01 – Modification des statuts du SDEER

Les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier ses statuts, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Cette modification consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

Article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant : « *Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente.* »

Considérant le projet de statuts modifiés proposé par le Comité syndical et la délibération de ce dernier y afférent, ci-annexés, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

| Adopté par              | 12 | Voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 12 | Voix |           |
| Exprimés                | 12 | Voix |           |
| POUR                    | 12 | Voix |           |
| CONTRE                  |    | Voix |           |
| ABSTENTION              |    | Voix |           |
| NPPV                    |    |      |           |

## 02 – PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour la Commune et le Camping

En raison de la nécessité de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers ou liés à un accroissement d'activité, il y a lieu, de créer des emplois comme suit :

### Au service technique

**Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :**

3 postes d'adjoint technique dans les domaines de l'entretien des bâtiments, voirie et des espaces publics, à temps complet (35/35èmes) du 01 avril au 31 octobre 2026

1 poste d'adjoint technique pour l'entretien de la voirie, à temps complet (35/35èmes) du 15 juin au 13 septembre 2026

### Au service de la police municipale

**Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :**

2 postes d'adjoint administratif afin d'exercer les missions d'agent d'assistant temporaire de police municipale (ATPM) et/ou d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et assermenté à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2026

### Au service du marché municipal

**Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :**

1 poste d'adjoint administratif pour exercer la fonction de placier/régisseur suppléant du marché ainsi que les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) assermenté à temps complet (35/35èmes) du 01 avril au 30 septembre 2026

### Au Camping municipal

**Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :**

1 poste d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps non complet (14/35èmes) du 30 mars au 30 juin 2026 puis du 01<sup>er</sup> septembre au 11 octobre 2026



1 poste d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps complet (35/35èmes) du 16 mars au 31 octobre 2026

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil et assistant administratif du gérant à temps complet (35/35èmes) du 01 avril au 11 octobre 2026

***Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :***

2 postes d'adjoint technique pour exercer les missions d'entretien des locaux à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2026

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil et assistant administratif du gérant à temps complet (35/35èmes) à pourvoir en priorité par un stagiaire indemnisé dans le cadre de ses études, ou, en l'absence de candidature, par un adjoint administratif contractuel à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2026

**À la plage**

***Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :***

1 poste d'animateur pour exercer les missions de location de paddles à temps non complet (17,5/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2026

**À la Mairie**

***Pour faire face à un accroissement d'activité au regard des missions à effectuer :***

1 poste d'adjoint administratif pour exercer les missions d'agent d'accueil à temps complet (35/35èmes) du 01 avril au 31 octobre 2026

***Pour faire face à un besoin saisonnier au regard des missions à effectuer :***

1 poste d'animateur pour exercer les missions d'animation à temps complet (35/35èmes) du 1er juillet au 31 août 2026

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recourir au recrutement d'agents en contrat à durée déterminée sur des emplois non permanents à chaque fois que nécessaire lorsque les crédits sont prévus au budget pour faire face à un accroissement d'activité ou à des besoins saisonniers, et notamment pour les postes exposés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des recrutements dans l'urgence, pour nécessité de service, afin d'assurer le remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles,
- **AUTORISE** le Maire à confier, si nécessaire, des missions à l'association A.D.C.R. (Association Développement Compétences Ressources),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année correspondante.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

| Adopté par              | 12 | Voix | Unanimité |
|-------------------------|----|------|-----------|
| Présents ou représentés | 12 | Voix |           |
| Exprimés                | 12 | Voix |           |
| POUR                    | 12 | Voix |           |
| CONTRE                  |    |      |           |
| ABSTENTION              |    |      |           |
| NPPV                    |    |      |           |

**Compte rendu des décisions du Maire**

Néant

**Questions diverses**

Néant

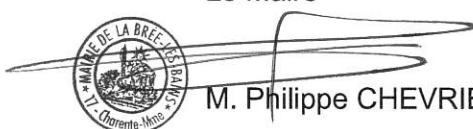
Levée de séance : 19h10

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : - 6 MARS 2026